

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_46

Objet : Première affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive, à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation et à l'animation de la Ville.

Un crédit de 1 185 800 € dont une provision de 35 000 € pour l'ESBVA-LM en cas de qualification en Coupe d'Europe, a été inscrit au budget primitif 2024. Il représente une enveloppe globale sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Ont déjà été attribuées des avances à hauteur de 212 000 € par délibération VA_DEL2023_163 du 19 décembre 2023.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations telles que reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 785 800 €.

Par ailleurs, certaines familles ont des difficultés financières pour accéder à l'ensemble des pratiques sportives villeneuvoises. Aussi depuis de nombreuses années, sont accordées à titre d'allègement du coût de l'inscription aux diverses activités sportives, des aides appelées Bourses aux Jeunes et Adult'sport.

Après instruction des dossiers, les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versé directement à l'association correspondante, conformément aux tableaux ci-annexés pour un montant total de 5 870 €.

La première affectation de subventions proposée est donc de 1 003 670 € réparties comme suit :

- 212 000 € d'avances déjà versées,
- 785 800 € destinés aux associations sportives au titre de l'année 2024,
- 5 870 € destinés à l'aide aux Bourses aux Jeunes et Adult'sport.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la Collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 25 mars 2024, il est proposé aux membres du conseil :

- **d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-après pour un montant total de 785 800 € ;**
- **d'autoriser le versement de crédits Bourses aux jeunes et Adult'sports pour un montant de 5 870 € conformément aux tableaux joints ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.**

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives, 11.5.1 Soutien au sport de haut niveau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202473-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024

Domaine 11 (Sport Loisirs)
Actions : 6 (Soutien au Sport de Masse) - Activités : 1 (Clubs/Associations)

ASSOCIATIONS	Subvention 2023	Subvention 2024	Avance versée en janvier 2024	Reste à verser
Arbonnoise Badminton Club de Villeneuve d'Ascq	500	300		300
Athlétique Club de Villeneuve d'Ascq	50 500	49 500	26 000	23 500
Activités sportives pour tous	500	500		500
Association de Gestion de l'Emploi Salarié	7 500	7 500		7 500
Association Sportive et Culturelle de Villeneuve d'Ascq Nord	800	1 000		1 000
Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole	26 500	25 500	6 000	19 500
AVAN Natation	13 500	17 500		17 500
AVAN Plongée	3 000	1 000		1 000
Billard Français Villeneuve d'Ascq	1 500	2 000		2 000
Badminton Club de Villeneuve d'Ascq	2 500	2 500		2 500
Cercle d'Escrime de Villeneuve d'Ascq	1 500	1 500		1 500
Cheerleaders Vikings	1 500	1 500		1 500
Club Sportif de Brigode	6 000	6 000		6 000
Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq	32 200	32 000		32 000
Force Athlétique et Handisport de Villeneuve d'Ascq	1 000	500		500
Football Club des Municipaux de Villeneuve d'Ascq	500	0		0
Forme Objectif Santé Gymnastique Volontaire	1 000	1 000		1 000
FOS Tennis	18 600	19 250		19 250
FOS Tennis de Table	17 200	17 000		17 000
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportive)	30 600	30 000		30 000
Foot Fauteuil Villeneuve d'Ascq	13 200	13 000		13 000
Handi Basket de Villeneuve d'Ascq	250	0		0
IVALI Icon Jiu jitsu de villeneuve d'Ascq	1 500	1 500		1 500
Les Intrépides	6 100	1 000		1 000
Institut du Judo Ju-Jitsu Villeneuve d'Ascq	3 000	3 000		3 000
Judo Club Flers Sart	9 200	9 000		9 000
La Raquette	15 600	22 000		22 000
Lille Métropole-Handball Club Villeneuvois	60 600	90 000	60 000	30 000
Stade Villeneuvois	64 000	63 000		63 000
Muscles et Ligne	1 000	0		0
OISEAU PENG	600	600		600
Office Municipal des Sports	191 350	166 000	20 000	146 000
Pirouette	1 500	1 500		1 500
Randonneurs Villeneuvois	200	0		0
Sac à Pof	1 100	1 500		1 500
Saint Jean Baptiste Gym	8 500	8 500		8 500
Saint Sébastien Villeneuvoise	8 200	8 000		8 000
Association Sportive de l'Arbonnoise	2 200	2 200		2 200
Strike 59	1 900	1 500		1 500
Taekwondo club	5 000	5 500		5 500
Tzu Jan Kwoon Wushu Académie	1 350	0		0
Union Sportive Ascquoise	49 200	45 000		45 000
USEP SUD	1 200	1 500		1 500
Union des Tireurs de Villeneuve d'Ascq	12 500	12 000		12 000
Villeneuve d'Ascq Football Féminin	21 600	22 250		22 250
Villeneuve d'Ascq Lutte	7 000	7 000		7 000
Villeneuve d'Ascq Lille Métropole Orientation	2 700	2 700		2 700

ASSOCIATIONS	Subvention 2023	Subvention 2024	Avance versée en janvier 2024	Reste à verser
Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport Lille Métropole	43 500	42 000		42 000
Villeneuve d'Ascq Triathlon	11 100	12 500		12 500
Vélo Club de Villeneuve d'Ascq	1 250	1 500		1 500
Villeneuve Karatédo Association	2 500	2 500		2 500
Les Vikings	17 000	20 000		20 000
S/TOTAL	782 800	782 800	112 000	670 800

Domaine 11 (Sport Loisirs)				
Actions : 5 (Soutien au Sport de Haut Niveau) - Activités : 1 (Sport de Haut Niveau)				
ASSOCIATIONS	Subvention 2023	Subvention 2024	Avance versée en janvier 2024	Reste à verser
Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq Lille Métropole	215 000	215 000	100 000	115 000
S/TOTAL	215 000	215 000	100 000	115 000

Total subventions clubs	997 800	997 800		785 800
--------------------------------	----------------	----------------	--	----------------

Domaine 11 (Sport Loisirs)				
Actions : 6 (Soutien au Sport de Masse) - Activités : 1 (Clubs/Associations)				
Dispositif Ville	Subvention 2023	Subvention 2024	Avance versée en janvier 2024	Reste à verser
Emploi sportif	58 000	58 000		58 000
Bourses aux jeunes	17 500	17 500		17 500
Adult'sport	2 500	2 500		2 500
As des Collèges et Lycées	10 000	10 000		10 000
Euroleague basket (en cas de qualification)	35 000	35 000		35 000
S/TOTAL	123 000	123 000		123 000

Total général subventions	1 120 800	1 120 800		908 800
----------------------------------	------------------	------------------	--	----------------

**TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES
ANNEE 2024**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ACVA	65748	1	40 €
ASVAM	65748	2	50 €
AVAN NATATION	65748	33	2 175 €
CEVA	65748	1	50 €
FOS TENNIS	65748	4	225 €
Institut de Judo	65748	4	260 €
LA RAQUETTE	65748	6	420 €
PIROUETTE	65748	2	120 €
St Jean Baptiste	65748	7	350 €
Taekwondo Club	65748	8	360 €
Tai Do Club	65748	1	15 €
US ASCQ	65748	7	280 €
VARIS-LM	65748	1	75 €
VBC (Boxing Club)	65748	3	55 €
VIKA	65748	19	755 €
VA TRIATHLON	65748	1	45 €
TOTAL		100	5 275 €

**TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT
ANNEE 2024**

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ACVA	65748	1	30 €
ASVAM	65748	2	190 €
AVAN NATATION	65748	2	90 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	65748	1	40 €
SAMYOGA	65748	1	30 €
TAEKWONDO CLUB	65748	1	30 €
TZU JAN KWON WUSHU	65748	2	130 €
UTVA	65748	1	55 €
TOTAL		11	595 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2024_ du 9 avril 2024.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2024_ du 9 avril 2024, la Ville a souhaité octroyer des subventions pour l'année 2024 d'un montant de :

..... € au titre.....
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.